

Article 1

- 1.1 Le Comité 83 organise un circuit de Trophées Départementaux Jeunes (TDJ), qui s'adresse aux catégories suivantes : Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets sur des étapes de simple uniquement.
- 1.2 Ce circuit comprend 5 étapes si possible. Le Championnat Jeunes Départemental en est dissocié.
- 1.3 Chaque étape sera effectuée sur 1 jour.
- 1.4 En application des consignes fédérales, le tableau poussin se jouera sur un terrain adapté, à savoir sans le couloir du fond et avec un filet à 1,40 m de hauteur.
- 1.5 Les étapes ont lieu dans des gymnases de 5 terrains minimum.
- 1.6 Ces compétitions, dont l'autorisation est demandée à la Commission Régionale d'Autorisation des Compétitions (CRAT) via Poona, seront ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés FFBaD des départements du Var, des Alpes Maritimes et des Bouches du Rhône.
- 1.7 Les demandes d'autorisation et d'homologation de ces TDJ sont à la charge du Comité du Var.
- 1.8 **Le jour de la compétition, un représentant légal devra être présent afin d'accompagner le joueur. Un joueur non accompagné ne pourra pas prendre part à la compétition. Cette personne sera désignée sur la feuille d'inscription et devra être la même le jour de la compétition.**

Article 2

- 2.1 Le Comité du Var fait appel à un JA pour établir les tableaux, officier pendant la compétition et transmettre les résultats à la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) dans un délai de 5 jours, accompagné du rapport de JA signé.
- 2.2 Le club accueillant se doit de respecter le cahier des charges imposé par le Comité 83 (Annexe 1)
- 2.3 Les éventuels frais annexes engendrés par la manifestation (location salles, etc ...) sont à la charge du club accueillant la compétition sauf exception validée par le Comité Directeur du Comité 83.
- 2.4 Les matches sont joués avec des volants en plumes de classement standard (liste officielle des volants classés FFBaD sur le site internet de la FFBaD) et ils sont à la charge des participants.

Article 3

- 3.1 Sur les inscriptions, le club accueillant la compétition se verra reverser un forfait proportionnel à l'enveloppe globale des inscriptions des TDJ à condition de respecter le cahier des charges des TDJ (Annexe 1). Le barème est défini chaque saison par le

Comité Directeur du Comité 83.

- 3.2 Le Comité 83 se charge de fournir les récompenses (vainqueur et finaliste) pour chaque tableau et chaque catégorie d'âge sur l'ensemble du circuit.
- 3.3 Les récompenses seront remises à la fin de chaque étape.
- 3.4 Le montant de l'inscription est fixé à 10 € par joueur à régler au Comité 83 avant la compétition. Pour chaque étape, il est demandé un paiement unique par club. Ce paiement devra être effectué au plus tard 1 semaine avant le début de la compétition, par chèque à l'ordre du « Comité 83 de Badminton »
- 3.5 A défaut de paiement sur une étape, le club ne pourra pas inscrire ses joueurs sur l'étape suivante tant que le paiement n'aura pas été effectué.
- 3.6 Seule la non – présentation d'un joueur à la compétition avec une raison valable (forfait involontaire : certificat médical ou à l'appréciation du JA) donnera lieu au remboursement des frais d'inscription.
- 3.7 Lors du circuit des TDJ, le Comité 83 appliquera la procédure de gestion des forfaits édictée par la Commission Nationale d'Arbitrage de la FFBaD.

Article 4

- 4.1 Les inscriptions sont à adresser à Jean – Michel GHIO par les moyens indiqués sur les invitations ou feuilles d'inscription, au plus tard le jeudi de la semaine précédent la compétition soit J – 10. Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone ou sms.
- 4.2 L'heure de convocation sera, au plus tôt, fixée à 7h30.
- 4.3 Les inscriptions pourront être limitées selon le nombre de terrains disponibles. La priorité sera établie suivant les catégories (Poussin, puis Benjamin puis minime) et ensuite suivant la date de réception des inscriptions.
- 4.4 Seules seront prises en compte les inscriptions émanant de clubs, aucune inscription personnelle ne sera acceptée.

Article 5

- 5.1 Afin de permettre aux joueurs de jouer un maximum de match (Rappel : maximum de 8 match par jour et par joueur), les tableaux se joueront en poules de 4 voire de 5 si possible et selon le nombre de joueurs inscrits par tableau et par catégorie.
- 5.2 Pour toutes les étapes, les têtes de séries et les têtes de poules seront établies à J – 8 et selon le Classement Permanent Par Point (CPPH).
- 5.3 Pour conserver un tableau, le nombre de joueur minimum devra être de 4.
- 5.4 Tout match joué sera pris en compte pour le CPPH de la FFBaD.

Article 6

- 6.1 Les matchs se dérouleront en auto – arbitrage y compris les finales. Les matchs pourront toutefois être arbitrés par des arbitres officiels présents le jour de la compétition.

Article 7

- 7.1 Le Comité 83 se réserve le droit de modifier, durant la saison, tout ou partie du présent règlement.
- 7.2 L'inscription d'un joueur suppose l'acceptation du présent règlement par celui – ci.

Annexe 1 : Cahier des charges des clubs pour l'accueil d'une étape de TDJ

Avant la compétition :

- Réserver la date sur le calendrier à Jean – Michel GHIO par mail à jgio@club-internet.fr
- S'assurer que la salle vous a bien été réservée auprès de la Mairie
- Communiquer à Jean – Michel GHIO les renseignements concernant la salle : adresse, horaires d'ouverture, nom des personnes à la table de marque
- Annoncer la compétition à la Presse locale voire régionale

Rappel : le Comité 83, par l'intermédiaire de Jean – Michel GHIO, se charge de diffuser la compétition, de nommer le JA et d'envoyer les convocations.

Pendant la compétition :

- Mettre en place si possible un fléchage facilitant l'accès à la salle
- Mettre en place une buvette
- Assurer la tenue de la table de Marque sinon prévenir le Comité 83
- Mettre à disposition du matériel de premiers secours
- Indiquer clairement les vestiaires filles et garçons
- Numérotter les terrains
- Mettre à disposition des serpillières et des bacs à volants usagés
- Proposer à la vente des boîtes de volants classés FFBaD de catégorie « classement standard »

Après la compétition :

- Informer par mail le Comité 83 de tout article paru dans les médias et en envoyer une copie

Annexe 2 :

Cahier des charges des Juges Arbitres pour l'encadrement d'un TDJ saison 2015 – 2016

Avant la compétition :

Etablir les tableaux et l'échéancier en respectant le règlement

- Critères d'inscription des joueurs dans les tableaux
- Règles de sélection des inscrits en lien avec la capacité de la compétition
- Regroupement/annulation des séries s'il y a moins de 4 joueurs dans une série
- Si possible 2 sortants par poule
- Délais de transmission du fichier Badplus à la Commission Compétition

Pendant la compétition :

- S'assurer du bon déroulement de la compétition
- Vérifier les tableaux et si besoin est, les modifier afin de favoriser le jeu
- Faire appliquer le présent règlement
- Vérifier l'affichage des documents obligatoires

Après la compétition :

- Le JA doit importer les résultats via Poona au plus tard 3 jours après la compétition

Transmettre le fichier Badplus des résultats et le rapport de JA à la CRA, sous 5 jours, en adressant une copie de l'ensemble au Comité Directeur 83 ainsi qu'à Jean – Michel GHIO.